

2H2M

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1 000 euros

14 rue Cézanne

50350 DONVILLE LES BAINS

RCS Coutances 104 075 387

Rapport du commissaire aux apports

Ce document contient 6 pages

2H2M

Société à responsabilité limitée

Au capital de 1 000 euros

14 rue Cézanne

50350 DONVILLE LES BAINS

RCS Coutances 104 075 387

Rapport du commissaire aux apports

Aux associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par décision unanime des associés de la société 2H2M, concernant les apports en nature devant être effectués par Monsieur You HU et Madame Haiyan ZHU, j'ai établi le présent rapport sur la valeur des apports prévu à l'article L.223-33 du Code de commerce.

Les apports envisagés sont décrits dans le contrat d'apport. Il m'appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

À cet effet, j'ai effectué mes diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports.

Ma mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Je vous prie de trouver, ci-après, mes constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

I - PRÉSENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1 Contexte de l'opération

La présente opération vise à apporter des titres de la société ZHU à la société 2H2M.

1.2 Présentation des sociétés et des parties et intérêts en présence

1.2.1 Personnes physiques apporteurs

Les apports sont effectués par **Monsieur You HU** et **Madame Haiyan ZHU**, demeurant à DONVILLE LES BAINS (50350), au 14 rue Cézanne.

1.2.2 Société bénéficiaire

La société bénéficiaire des apports est **2H2M**, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social à DONVILLE LES BAINS (50350), au 14 rue Cézanne, et immatriculée au RCS de Coutances sous le numéro 104 075 387.

1.2.3 Société dont les titres sont apportés

ZHU est une société à responsabilité limitée au capital de 9 000 euros, ayant son siège social à YQUELON (50400), au 118 route de Villedieu, et immatriculée au RCS Coutances sous le numéro 529 607 798.

Son capital est composé de 9 000 parts sociales.

1.3 Description de l'opération

Les modalités de réalisation des apports sont exposées, de façon détaillée, dans le contrat d'apport. Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1 Caractéristiques essentielles des apports

Monsieur You HU apporte 6 000 parts sociales de la société ZHU (66,67%) à la société 2H2M.

Madame Haiyan ZHU apporte 3 000 parts sociales de la société ZHU (33,33%) à la société 2H2M.

Les apports seront réalisés à compter du jour de leur approbation par l'associé unique de la société 2H2M.

1.3.2 Rémunération des apports

En rémunération des apports, il sera attribué 1 000 000 parts sociales nouvelles de 1 euro de valeur nominale de la société 2H2M à Monsieur You HU et Madame Haiyan ZHU.

1.3.3 Conditions suspensives

Les apports sont effectués sous la condition suspensive suivante :

Approbation des apports par l'associé unique de la société 2H2M.

1.4 Présentation des apports

1.4.1 Méthode d'évaluation retenue

Les apports n'impliquent pas des sociétés sous contrôle commun au sens de la réglementation comptable. Dès lors, il sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritère.

1.4.2 Description des apports

Les 9 000 parts sociales de la société ZHU dont l'apport est envisagé, ont été évaluées à leur valeur réelle estimée à 1 000 000 €, soit 111,11 € par titre.

II – DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

J'ai notamment :

- réalisé un entretien avec les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu du projet d'apport ;
- vérifié la pleine propriété des titres apportés ;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à ma disposition concernant la vie sociale ;
- obtenu des éléments comptables et financiers de la société ZHU ;
- examiné les approches d'évaluation mises en œuvre par les parties.

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable

Les apports de titres envisagés sont effectués par des personnes physiques.

Monsieur You HU et Madame Haiyan ZHU ont convenu de retenir la valeur réelle estimée des titres ZHU en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme la réglementation comptable et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de ma part.

2.3 Réalité des apports

Dans le cadre de mes travaux, je me suis assuré de la pleine propriété par Monsieur You HU et Madame Haiyan ZHU des titres ZHU.

2.4 Appréciation de la valeur des apports

2.4.1 Nature des apports et caractéristiques de l'appréciation

Les apports portent sur des titres représentant 100 % du capital de la société ZHU.

2.4.2 Détermination de la valeur des apports par les parties

La valeur des apports a été déterminée par les parties en tenant compte de plusieurs méthodes basées sur une approche patrimoniale et sur une approche de rentabilité.

2.4.3 Appréciation de la valeur globale des apports

Pour apprécier la valeur des apports, j'ai mis en œuvre une évaluation multicritère.

Méthode sectorielle – pourcentage du CA

Après avoir déterminé un chiffre d'affaires normatif, j'ai appliqué un pourcentage préconisé dans le secteur afin d'obtenir la valeur globale du fonds de commerce.

Ensuite, j'ai ajouté la valeur comptable des autres actifs et passifs pour obtenir la valeur réévaluée des capitaux propres.

Méthode sectorielle – multiple d'EBE

Après avoir déterminé un EBE normatif retraité, j'ai appliqué un multiple déterminé par l'observation des transactions sur le secteur d'activité de la société pour obtenir la valeur globale du fonds de commerce.

Ensuite, j'ai ajouté la valeur comptable des autres actifs et passifs pour obtenir la valeur réévaluée des capitaux propres.

Synthèse des valorisations

Les valorisations ressortant de ces approches confortent la valeur des apports.

*

* *

III - CONCLUSION

Sur la base de mes travaux et à la date du présent rapport, je suis d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant 1 000 000 euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports en nature.

Fait à Hérouvillette,

Le 12 mai 2026

Le commissaire aux apports

EXAFYS

Yoan BUSNEL